



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 8 novembre 2022 Délibération n° 2022-22

Objet de la délibération : Décision Modificative N°1

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 25

Date de convocation : 2 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux le huit novembre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Philippe LUCOTTE, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN, Laurence PORTE, Colette RÉMOND (Montbardois) ; Gérard VERDREAU, Jean-Paul BOULÈRE (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Gilbert THOREY, Amandine MONARD (pouvoir de Florence DELARUE), Jean-Marc RIGAUD, GUY MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Graziella GUERRE, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT, Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Hervé LOUIS, Annick BAKRY (Saulieu) ; Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Alain BECARD, Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Michel ROIGNOT, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Florence DELARUE (pouvoir à Amandine MONARD (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Denis NEAULT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Françoise GUERRIER, Jean-Paul QUESTÉ, Jean-Marie SIVRY, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Catherine SADON, Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN



www.auxois-morvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

La modification proposée résulte de :

- sous-évaluation des dépenses d'amortissement liée à l'application mobile servicielle « l'Auxois Morvan dans la poche »
- évolution des charges salariales due à l'augmentation du point d'indice de la fonction publique et des vacances des guides conférenciers pour proposer plus d'animations auprès des scolaires

Il est donc proposé de faire le mouvement suivant :

Section Fonctionnement : Dépenses de Fonctionnement

Compte	Intitulé du compte	Budget primitif 2022	Proposition DM 1	Nouveau budget 2022
Dépenses de Fonctionnement				
6226	Honoraires	92 500,00 €	- 29 752,00 €	62 748,00 €
64131	Rémunération	138 875,00 €	+ 20 000,00 €	158 875,00 €
6811	Dotation aux amortissements	122 058,14 €	+ 9 752,00 €	131 810,14 €
Recettes d'Investissement				
2851	Dotation aux amortissements	122 058,14 €	+ 9 752,00 €	131 810,14 €
10222	FCTVA	10 000,00 €	- 9 752,00 €	248,00 €

Le budget 2022 reste à l'équilibre en fonctionnement à 769 175,88 € et en investissement à 207 299,86 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 25

Contre :

Abstentions :

- 1) Approuve la décision modificative n°1 du Budget 2022, telle que détaillée ci-dessus,
- 2) Charge Monsieur le Président de l'application de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.